## ACTES DE DECES DE

## PILLON FRANCOISE

## 25/06/1797 17:00

Oujuro for Dia huit will dor an 6 de la republique francaile, a cing hour Du lair par Devant the touthain Noch Guillant agent Municipal De le Commune de frocourt, Departement De l'oite, elu pour ruccion les acts à constata la naframe la mariagn et le Dicis des Citoyens, Sout compiler of la marion Commune les citoyens: charly Vachett. CultiVation age De guarante neuf and Domicilie en la Commune De Moi Villia, et louis Dinis Queste cultivation age de angeante une domiche er Alde wentille Commun D. Routille tous Dena gindra De francois Pillon agis de Svinant Dianeuf ans, Suis De Denis rene Vaillant Demeurant ou Dit Snowant, In guds charles Nachitte et Denis Guntes in out Dictare que la Dite francoise l'iller est morte hier a gustribuns Du Soir à son Domicile; D'unio cuti Dicharation, je miluis sue le champ trumponte en lie de lon Domicile, que je Mi sui affure du deus De la Dite prancoin lillon, it j'en a Drette la prisent aite que charle lachets et Denis Queste on fait en la Maison Commune De frout les jour

## **Transcription**

Aujourd'hui dix huit messidor an 6 de la république française à cinq heures du soir par devant moi Toussaint Roch VAILLANT agent Municipale de la commune de Frocourt, département de l'Oise, elu pour recevoir les actes à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens, sont comparus à la maison commune les citoyens Charles VACHETTE, cultivateur agé de quarante neuf ans, domicilié en la commune de Moivillier et Louis Denis Quete cultivateur agé de cinquante ans domicilié à Marnanville Commune de Rouviller tous deux gendre de Francoise PILLON agée de soixante dinx neuf ans, veuve de Denis René VAILLANT, Demeurant au dit Forcourt, lesquels Charles VACHETTE et Denis QUESTE m'ont déclaré que la dite francoise PILLON est morte hier à quatre heures du soir à son domicile ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de son domicile ou je me suis assuré du décès de la dite Francoise PILLON et j'en ai dressé le présent acte que Charles VACHETTE et Denis QUETE ont signé avec moi

Fait en la maison commune de Frocourt le jour, mois et an que dessus